

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 MAI 2017**

**Délibération**  
n° 2017.05. 43.B

**Projet de centrale  
photovoltaïque en  
autoconsommation  
sur le site de Nautilus  
: demande de  
subventions**

**LE ONZE MAI DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 mai 2017**

**Secrétaire de séance** : Jacky BOUCHAUD

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Jeanne FILLOUX, Michel GERMANEAU

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2017**

**DELIBERATION  
N° 2017.05. 43.B**

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Rapporteur : Monsieur REVEREAULT

**PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE EN AUTOCONSOMMATION SUR LE SITE DE NAUTILIS : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

GrandAngoulême a été labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, le 05 mai 2015. GrandAngoulême est soutenu par l'ADEME et la Région pour la mise en place du plan d'action TEPOS.

Fortement engagé dans la transition énergétique, GrandAngoulême a sollicité le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) pour la réalisation d'une étude de potentiel photovoltaïque sur son patrimoine.

L'étude a montré la faisabilité d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 129,6 kWc en autoconsommation, couvrant une surface de 960 m<sup>2</sup> en ombrières sur le site du parking du centre aquatique Nautilus. La production annuelle est estimée à 145 200 kWh/an, ce qui équivaut à la consommation annuelle de 41 foyers.

L'économie sur la facture d'électricité serait de 14 813 € la première année, puis en augmentation constante avec l'évolution du prix de l'électricité. Cette installation permettrait d'économiser 26 tonnes de CO2 et 1 597g de déchets nucléaires chaque année.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en €	%
Système photovoltaïque	255 980,00	Région (FEDER)	166 387,00	65,0%
		Autofinancement	89 593,00	35,0%
<b>TOTAL</b>	<b>255 980,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>255 980,00</b>	

.../...

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel et la réalisation de cette opération.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, Monsieur Jean REVEREAULT en sa qualité de Vice-président en charge de la transition écologique et énergétique, ou Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de Vice-président en charge des équipements sportifs, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de l'État, de l'ADEME et la Région.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, Monsieur Jean REVEREAULT en sa qualité de Vice-président en charge de la transition écologique et énergétique, ou Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de Vice-président en charge des équipements sportifs, à signer tous les documents afférents à ce projet.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>16 mai 2017</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>16 mai 2017</b>